

# Projet au 27, rue Notre-Dame

## Règlement R.C.A.1V.Q. 535

Consultation publique

10 mars 2025

# Objectif de l'activité

# Objectif de l'activité



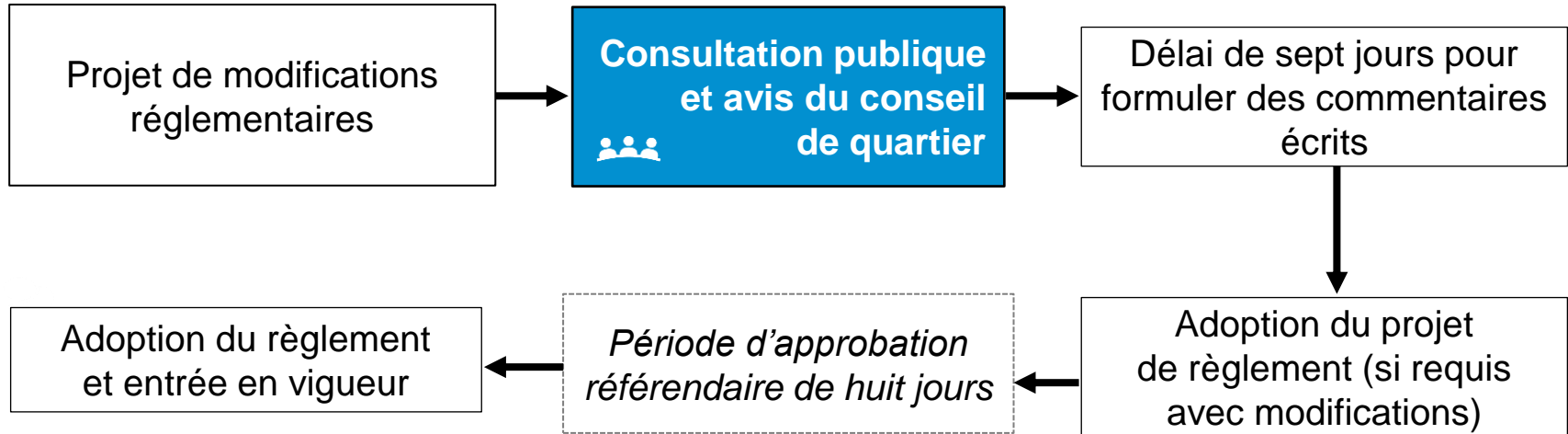
## Consultation publique : réglementation d'urbanisme

- Présentation des modifications réglementaires
- Complément d'information par la requérante
- Questions et commentaires
- Demande de l'avis du conseil de quartier

# Objectif de l'activité



## Consultation publique : réglementation d'urbanisme

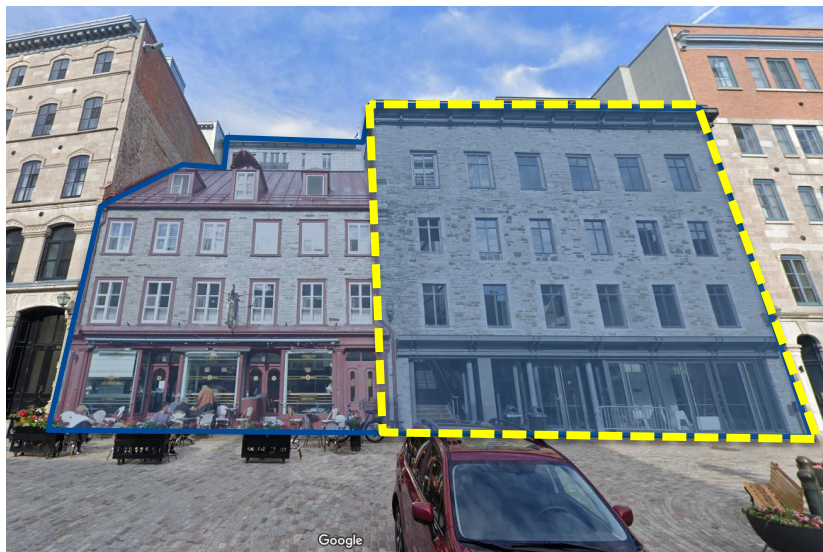


# Localisation et projet

# Localisation

Quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–  
Colline parlementaire

27, rue Notre-Dame :  
une partie du lot 1 212 784



## Café associé à un musée



EXMURO est un organisme sans but lucratif qui se spécialise dans la diffusion de l'art actuel dans l'espace public

Cet organisme est établi au 27, rue Notre-Dame depuis 2022, où il organise des expositions intérieures. Il souhaite à présent offrir un service de café

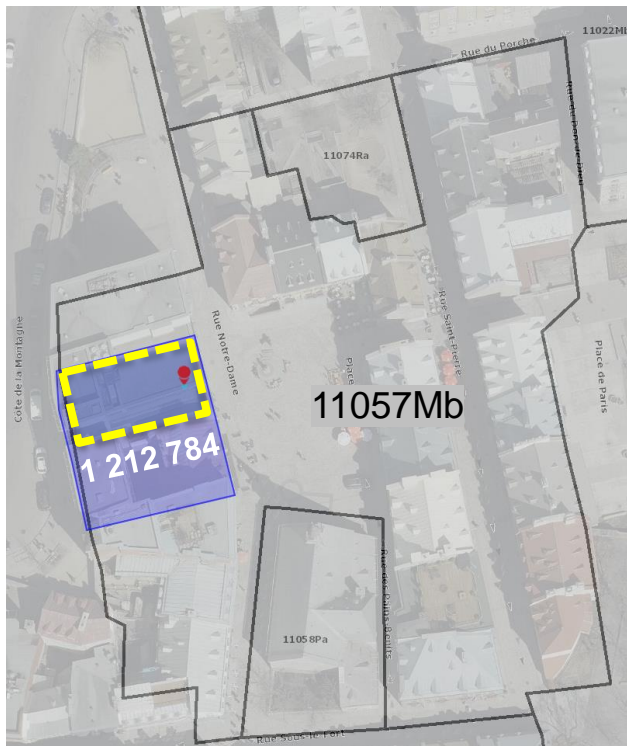
EXMURO a obtenu une subvention du *Fonds de mise en valeur et d'animation de Place-Royale*. Ce nouveau revenu permet à l'organisme de prolonger son bail jusqu'en décembre 2025

# Modifications réglementaires



# Modifications réglementaires

## Outil urbanistique : utilisation temporaire

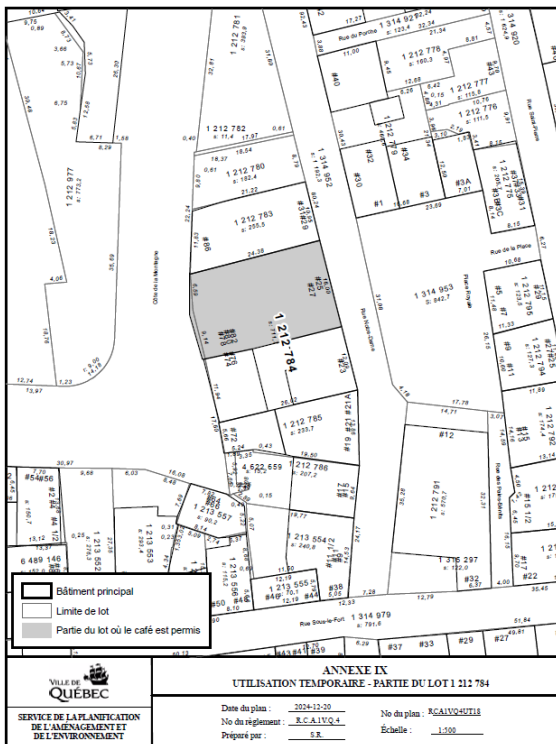


Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une **utilisation temporaire** d'une partie du lot numéro 1 212 784 du cadastre du Québec à des fins de **restaurant en usage associé à un musée, R.C.A.1V.Q. 535**

- Le Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
- Le Règlement permet une utilisation temporaire d'une **durée de trois ans**

# Modifications réglementaires

## Outil urbanistique : utilisation temporaire



- Un **restaurant de type café** est autorisé en usage associé à un musée
- Le restaurant est situé au **rez-de-chaussée** du bâtiment
- La superficie de plancher maximale est de **35 m<sup>2</sup>** (incluant l'entreposage)
- Un **café-terrasse** est également autorisé
- Utilisation **durant trois ans**, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes

Étapes	Dates (2025)
Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier	10 mars
Consultation écrite de sept jours	Du 11 au 17 mars
<b>Conseil d'arrondissement :</b> Adoption du projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 535	14 avril
Période d'approbation référendaire	Du 16 au 23 avril
<b>Conseil d'arrondissement :</b> Adoption du Règlement R.C.A.1V.Q. 535	28 avril
Entrée en vigueur du Règlement	Mai

**Merci!**